

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 Février 2016**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 11 Février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Étaient présents : Mr BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, Mr IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, LIZESKI Nadège, TABOUREL Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, JORRE Béatrice et Mrs CHOPINET Jean-Noël, DAÛY Serge et GUYADER Alain.

Absents excusés : Mme GIRARD Alexandra donne pouvoir à Béatrice JORRE, Mrs DROUET Daniel et DALIGAULT Cyril

Secrétaire de séance : Mr CHOPINET Jean-Noël

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION POUR DEVIS ESTIMATION DE TRAVAUX CONCERNANT PROJET BOULANGERIE AVEC LOGEMENT ATTENANT ET CABINET MEDICAL

Deux architectes ont été contactés concernant le projet boulangerie avec logement attenant et cabinet médical. L'un s'est déclaré dans l'incapacité de répondre à notre demande, le second est Monsieur Nicolas RENAULT, architecte à Heubécourt.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de Mr RENAULT pour qu'il établisse une étude préliminaire du projet et qu'il fournisse une estimation du montant des travaux à réaliser. Pour cela il réalisera un état des lieux comprenant l'établissement de pièces graphiques et de plans succincts, organisera un rendez-vous avec le boulanger retenu pour la définition du programme boulangerie, établira une estimation du montant des travaux lot par lot et présentera une répartition des coûts par structure.

Ce devis s'élève à la somme de 8.379 € TTC et sera déduit du montant des honoraires de Mr RENAULT si celui-ci est par la suite retenu en qualité de maître d'œuvre.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord sur ce devis à l'unanimité des votants.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Ce sujet sera abordé lors de l'estimation du montant des devis.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE

Dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finance 2016 pour le soutien à l'investissement local, Mr le maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour la réalisation des travaux concernant le projet boulangerie avec logement attenant et cabinet médical, sur les crédits dédiés au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des votants.

DELIBERATION POUR ENGAGEMENT TRAVAUX POUR LE LOGEMENT DU « CLOS BERNARD LE NEVO »

Afin de procurer à la commune des revenus financiers supplémentaires et d'utiliser l'étage de la bibliothèque qui ne peut être ouvert au public pour des raisons d'accessibilité, il avait été évoqué au cours d'un précédent conseil municipal la possibilité de créer un logement à usage de location dans cet espace.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal, après avoir présenté les coûts afférents aux travaux à réaliser, de se prononcer sur la transformation de l'étage de la maison communale en logement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote ainsi :

- 11 voix pour
- 1 voix contre
- 1 abstention

Le projet est donc adopté à la majorité des voix.

DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES DEVIS DU LOGEMENT DU « CLOS BERNARD LE NEVO »

Pour l'aménagement de l'étage de la maison communale en logement , il convient :

- De procéder au préalable à la démolition de la cheminée qui part du rez-de-chaussée jusqu'à l'étage. Cette cheminée rend en effet l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes très difficile et les travaux ne pourront plus être réalisés une fois le logement finalisé.
Le montant du devis présenté par la société DCJ pour la démolition de la cheminée s'élève à 5.830 € HT, soit 6.996 € TTC.
- De réaliser des travaux de plomberie afin d'aménager une salle de bains et une cuisine.
Le montant du devis présenté par La société Lebel Père & fils s'élève à 3.714.01 € HT, soit 4.085,41 € TTC.
- De réaliser des travaux d'aménagement intérieur notamment pour installer des portes et cloisons et adapter les lieux à une utilisation locative.
Le devis présenté par la société DCJ s'élève à 6.235 € HT, soit 7.482 € TTC.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote ainsi :

- Devis démolition de la cheminée : 13 voix pour.
- Devis plomberie : 12 voix pour, 1 voix contre.
- Devis aménagement intérieur : 12 voix pour, 1 voix contre.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU LOGEMENT DU « CLOS BERNARD LE NEVO » AUPRES DE MADAME DURANTON, SENATRICE DE L'EURE.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention pour l'aménagement du logement du « Clos Bernard Le Nevo ».

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des votants.

QUESTIONS DIVERSES

- La société Abo Wind, qui étudie la possibilité d'implanter des éoliennes aux abords de la commune, a rencontré le maire et quelques conseillers municipaux pour présenter l'état d'avancement de son projet. Actuellement elle prévoit l'installation d'un mât de mesure de vent destiné à l'estimation de la rentabilité d'un parc éolien, qui fonctionnera pendant deux ans.

La société Abo Wind va prochainement diffuser des prospectus d'information dans les boîtes aux lettres des habitants des communes riveraines du lieu d'implantation prévu du projet et organisera des rencontres avec la population.

A ce stade le conseil municipal n'a pas été invité à se prononcer sur ce projet qui n'est qu'une phase de l'étude et celui-ci n'étant qu'un interlocuteur parmi d'autres, notamment les propriétaires ou locataires des terrains concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 16 Février 2016

Le Maire

1^{er} Adjoint

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers